



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 juin 2021

n° 093-21

Objet : *RS - Attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse sur les communes de Jacob-Bellecombette et Chambéry*

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco -

Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoza

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Roचाix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Thieffenat à Corine Wolff

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 juin 2021

délibération n° 093-21

objet **RS - Attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse sur les communes de Jacob-Bellecombette et Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, informe qu'une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux d'aménagement, de sécurisation et d'éclairage public de l'avenue de la Grande Chartreuse (RD912) sur les communes de Jacob-Bellecombette et Chambéry.

Le marché est divisé en trois lots :

- lot 1 : voiries et réseaux divers,
- lot 2 : enrobés et autres revêtements de surface,
- lot 3 : éclairage public.

Les deux premiers lots font l'objet de marchés subséquents aux accords-cadres pour la réalisation de travaux d'aménagement et de gros renouvellement des voiries d'intérêt communautaire de l'agglomération. Le lot 3 fait l'objet d'une consultation lancée sous forme d'un marché à procédure adaptée ouverte. La date de remise des offres était fixée au 22 avril 2021.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans la lettre de commande du marché subséquent et le règlement de consultation :

- prix des prestations : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 12 mai 2021 a émis un avis favorable aux offres les mieux-disantes :

- lot 1 : groupement Eiffage Routes/Gauthey/Delta TP pour un montant de 126 438,60 € HT,
- lot 2 : Colas France pour un montant de 120 792,50 € HT,
- lot 3 : Signalisation et Eclairage de Belledonne pour un montant de 26 535 € HT.

Une participation financière a été sollicitée auprès de plusieurs financeurs par décision du Bureau du 15 avril 2021.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 12 mai 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue, pour le marché de travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse sur les communes de Chambéry et Jacob-Bellecombette :

- le lot 1 au groupement Eiffage Routes/Gauthey/Delta TP pour un montant de 126 438,60 € HT,
- le lot 2 à Colas France pour un montant de 120 792,50 € HT,
- le lot 3 à Signalisation et Eclairage de Belledonne pour un montant 26 535 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 093-21

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse sur les communes de Jacob-Bellecombette et Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 10 juin 2021

Annexe(s) :
Périmètre Avenue Grande Chartreuse Jacob Bellecombette et Chambéry

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25446H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25446H1

Date de transmission en Préfecture : 10 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2021

Période d'affichage : du au